**Loi fédérale sur l’amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches : questionnaire pour la procédure de consultation**

Expéditeur

Nom et adresse du canton ou de l’organisation

Cliquez ici pour ajouter un texte

Interlocuteur pour toute question *[nom, courriel, téléphone]*

Cliquez ici pour ajouter un texte

1. **Absences de courte durée**
	1. Acceptez-vous que le maintien du salaire pour ces absences de courte durée soit inscrit dans le code des obligations (art. 329*g* CO) pour les parents ou les proches de personnes malades ou accidentées ?

[ ]  Oui [ ]  Oui, avec des réserves [ ]  Non (c.-à-d., pas de nouvel art. dans le CO)

Remarque :

Cliquez ici pour ajouter un texte

* 1. Si la réponse à la question 1.1 est « oui, avec des réserves » : approuveriez-vous une variante selon laquelle le salaire ne serait maintenu que pour un nombre limité de jours par an en cas de prise en charge de membres de la famille ou de proches adultes ?

[ ]  Oui [ ]  Non

Si oui, proposez un nombre de jours par an :

Cliquez ici pour ajouter un texte

Remarque :

Cliquez ici pour ajouter un texte

* 1. Avez-vous des remarques concernant la formulation de l’art. 329g CO ?

Cliquez ici pour ajouter un texte

1. **Allocation pour la prise en charge d’un enfant gravement atteint dans sa santé en raison d’une maladie ou d’un accident**
	1. Êtes-vous d’accord avec l’introduction d’un congé pour les parents qui prennent en charge un enfant gravement atteint dans sa santé en raison d’une maladie ou d’un accident ?

[ ]  Oui [ ]  Oui, avec des réserves [ ]  Non

Remarque :

Cliquez ici pour ajouter un texte

* 1. Avez-vous des remarques concernant la formulation de l’art. 329*h* CO ainsi que sur la modification des art. 329*b*, al. 3, art. 336*c* et art. 362, al.1, CO, qui en découle ?

Cliquez ici pour ajouter un texte

* 1. Êtes-vous d’accord avec l’introduction d’une allocation de prise en charge calquée sur le modèle des allocations pour perte de gain en cas de service ou de maternité (LAPG) ?

[ ]  Oui [ ]  Oui, avec des réserves [ ]  Non

Remarque :

Cliquez ici pour ajouter un texte

* 1. Avez-vous des remarques concernant les nouvelles dispositions de la LAPG (art. 16*j* ff) ?

Cliquez ici pour ajouter un texte

* 1. Avez-vous des remarques concernant l’ajout du congé pour prise en charge dans d’autres lois fédérales, comme le prévoient les ch. 5 et 6 du projet de loi ?

Cliquez ici pour ajouter un texte

1. **Extension des bonifications pour tâches d’assistance dans l’assurance-vieillesse et survivants (AVS)**
	1. Êtes-vous d’accord pour que le droit à une bonification pour tâches d’assistance soit étendu aux cas d’impotence faible ?

[ ]  Oui [ ]  Oui, avec des réserves [ ]  Non

Remarque :

Cliquez ici pour ajouter un texte

* 1. Êtes-vous d’accord pour que le droit à une bonification pour tâches d’assistance soit étendu aux concubins ?

[ ]  Oui [ ]  Oui, avec des réserves [ ]  Non

Remarque :

Cliquez ici pour ajouter un texte

* 1. Avez-vous des remarques concernant la nouvelle formulation de l’art. 29septies, al. 1, LAVS?

Cliquez ici pour ajouter un texte

Nous vous remercions de votre participation à la consultation et vous saurions gré de nous renvoyer votre réponse en format PDF et WORD, **d’ici au 16 novembre 2018**, à l’adresse suivante : proches.aidants@bag.admin.ch.